



## Conditions Générales de Ventes

- Préambule
- ARTICLE 1 - APPLICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE
- ARTICLE 2 - LES SERVICES
- ARTICLE 3 – ABONNEMENTS ET LES PACKS
- ARTICLE 4 - LES PRESTATIONS A LA CARTE
- ARTICLE 5- COMMANDE
- ARTICLE 6 - ZONE DE CHALANDISE
- ARTICLE 7 - PAIEMENT DE LA COMMANDE
- ARTICLE 8 - LIVRAISON
- ARTICLE 9 - DROIT DE RETRACTATION
- ARTICLE 10- SERVICES ET/OU PRESTATIONS NON UTILISEES
- ARTICLE 11 - RESPONSABILITE
- ARTICLE 12 - PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES (CNIL)
- ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE AU CONTRAT
- ARTICLE 14 - LITIGE
- ARTICLE 15- CONFIDENTIALITE
- ARTICLE 16 - CGV PAR MISSIONS

### **PREAMBULE :**

La Conciergerie "Demande à Janot" dont le siège social est situé 4 allée du clos de monestier, 47300 Pujols, est immatriculée au registre des métiers de AGEN sous le N° 853 061 430.

La mission principale de "Demande à Janot"(le mandataire) est de délivrer services et conseils auprès de ses clients particuliers et professionnels(les mandants), dans le but de faciliter la gestion de leur quotidien, soit directement pour des interventions ne demandant pas de qualifications particulières, soit par l'intermédiaire de professionnels. Dans ce cas, "Demande à Janot" intervient en tant que simple intermédiaire dans les rapports entre les clients(acheteurs) et les fournisseurs de produits et prestataires de services(vendeurs).

### **ARTICLE 1 - APPLICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente sont accessibles sur le site [www.demandeajanot.fr](http://www.demandeajanot.fr) et sont systématiquement transmises lors de la signature d'un contrat d'abonnement. En conséquence, toute commande effectuée par le client emporte son adhésion, sans restriction ni réserve, aux présentes conditions générales de vente lesquelles prévalent sur tout autre document émis par "Demande à Janot". Toute autre condition opposée par le client sera, à défaut d'acceptation préalable et expresse par "Demande à Janot", inopposable à "Demande à Janot" quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Si "Demande à Janot" ne se prévaut pas ponctuellement de l'une des quelconques dispositions des présentes conditions générales de vente, cette tolérance ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente suivantes avant de passer toute commande de produits ou services.

### **ARTICLE 2- LES SERVICES**

Les services de "Demande à Janot" sont accessibles aux particuliers et aux entreprises soit par la souscription d'un abonnement soit de manière ponctuelle (prestations à la carte et/ou forfait).

## ARTICLE 3 – ABONNEMENTS ET PACKS

### 3.1 Cinq abonnements au choix :

#### (1) Un abonnement dénommé " E-CONCIERGERIE"

Cet abonnement, donne la possibilité à l'abonné d'avoir accès à 10 demandes de E-conciergerie (cf services) . Il peut faire sa demande par mail ou sms 7 jours sur 7, et 24h/24 pendant la réalisation des missions s'effectue du Lundi au Vendredi de 9h à 18h.

L'abonné devra s'acquitter d'une somme de 9,99 € HT par trimestre réglable par carte bancaire, espèces ou virement.

#### (2) Un abonnement dénommé " VIE+SIMPLE"

Cet abonnement, donne la possibilité à l'abonné d'avoir accès à 5 demandes de E-conciergerie et 2 déplacements vie quotidienne (cf services). Il peut faire sa demande par mail, téléphone ou SMS du Lundi au Vendredi de 9h à 18h.

L'abonné devra s'acquitter d'une somme de 19,90€ HT par trimestre réglable par carte bancaire, espèces ou virement.

#### (3) Un abonnement dénommé "VIE+TRANQUILLE"

Cet abonnement, donne la possibilité à l'abonné d'avoir accès à 10 demandes de E-conciergerie et de 4 déplacements vie quotidienne, du Lundi au Vendredi, de 9h à 18h.

L'abonné devra s'acquitter d'une somme de 39,90 € HT par trimestre réglable carte bancaire, espèces ou virement.

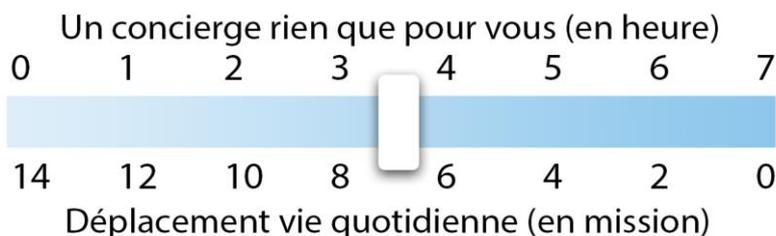
#### (4) Un abonnement dénommé "VIE+SEREINE "

Cet abonnement, donne la possibilité à l'abonné d'avoir accès à 20 demandes de E-conciergerie, de 8 déplacements vie quotidienne, et d'une heure "d'un concierge rien que pour vous », du Lundi au Vendredi, de 9h à 19h.

L'abonné devra s'acquitter d'une somme de 99,90 € HT par trimestre réglable par carte bancaire, espèces ou virement.

#### (5) Un abonnement dénommé "OH LA BELLE VIE "

Cet abonnement, donne la possibilité à l'abonné d'avoir accès à 50 demandes de E-conciergerie, et d'une modularité entre déplacements vie quotidienne et/ou d'un concierge rien que pour vous.



Du Lundi au Vendredi, de 9h à 20h .

L'abonné devra s'acquitter d'une somme de 149,90 € HT par trimestre réglable par carte bancaire, espèces ou virement.

Les services sont possible hors horaire d'ouverture mais seulement sur rendez-vous.

### 3.1.1 Un pack « Offrez un concierge » :

(1) Un pack dénommé " Offrez un concierge"

Ce pack, donne la possibilité au client d'avoir accès à 6 prestations vie quotidienne. Il peut faire sa demande par téléphone, mail, messagerie instantanée, site internet ou sms du Lundi au Vendredi de 9h00 à 18h00.

Le client devra s'acquitter d'une somme de 70 € HT réglable par espèces, virement ou carte bancaire.

Le pack aura une durée de validité de 3 mois après la première mission.

### 3.1.2 Souscription d'un pack

Le pack peut être souscrit par internet (www.demandeajanot.fr rubrique Contact), par téléphone (06.24.36.11.29 ou 06.85.88.29.60), par mail (demandeajanot@gmail.com), par messagerie (page Facebook : Demande à Janot).

Le client devra fournir à "Demande à Janot" le contrat du pack signé, accompagné des éventuelles pièces jointes demandées. L'inscription sera définitive et l'accès aux services effectif dès réception par "Demande à Janot" du devis signé ainsi que des pièces jointes.

### 3.1.3 Paiement du pack

Le règlement du pack sera effectué par virement, espèces, ou carte bancaire au moment de la signature du devis ou lors de la première mission du pack.

Répartition par catégorie et type de mission réalisable : (liste non exhaustive)

<b>E-Conciergerie</b>	<b>Vie quotidienne</b>	<b>Entretien Auto</b>	<b>Un concierge rien que pour vous !</b>
Mise en relation Prise de RDV	Lavage extérieur (Lavomatique)	Contrôle technique	Achats personnalisés (plus de 2 produits)
Recherche et réservation	Essence	Garages (pannes, entretiens)	Location d'un véhicule avec chauffeur personnel (sur devis)
Demande de lettres type	Drive	Brise de glace	Visite à domicile
Aide-mémoire dates importantes + rappel des services (illimité)	Pressing / Cordonnier/Couture/ Serrurerie	Lavage intérieur (par un prestataire)	Aide administrative
	Service postaux (colis, recommandés, lettres...)		Gestion en cas d'absence
	Achats express (2 produits maximum)		Entretien pierre tombale
	Ordonnance Pharmacie		Accompagnement chenil chiens et chats
	Ordonnance Vétérinaire		

### 3.1 Durée

Les abonnements sont sans engagement de durée. Cependant, un délai de 48 heures incompressible sera observé pour toute résiliation à réception de la demande de résiliation. Sans résiliation de l'une des parties, l'abonnement se reconduit tacitement de trimestre en trimestre à la date anniversaire de la souscription

### 3.2 Informations sur les tarifs

Toute personne bénéficiera à titre personnel des services et tarifs inclus dans la formule choisie lors de son inscription. En cas de non-utilisation totale ou partielle de ces prestations, aucun remboursement ne pourra être exigé. Toute commande de produits à livrer, ou de services à réaliser, devra faire l'objet d'une demande préalable sur le site internet, par téléphone, par mail, par messagerie instantanée ou par courrier au moins 24 heures à l'avance. Si ce délai n'est pas respecté, la prestation peut être refusée. Pour toutes prestations en plus de celles que "Demande à Janot" propose, une étude sera faite au cas par cas, et un devis sera soumis à l'acceptation du client. En cas de modification des services et tarifs inclus dans les abonnements proposés, "Demande à Janot" s'engage à informer l'abonné des nouvelles dispositions un mois avant la prise d'effet de celle-ci.

### 3.3 Souscription d'un abonnement

L'abonnement peut être souscrit par internet (www.demandeajanot.fr rubrique Contact), par téléphone (06.24.36.11.29 ou 06.85.88.29.60), par mail (demandeajanot@gmail.com), par messagerie (page Facebook : Demande à Janot). Le futur abonné devra fournir à "Demande à Janot" le contrat d'abonnement complété et signé, accompagné des éventuelles pièces jointes demandées. L'inscription sera définitive et l'accès aux services effectif dès réception par "Demande à Janot" du contrat complété et signé.

### 3.4 Paiement de l'abonnement

Le règlement de l'abonnement sera effectué par virement, prélèvement bancaire, ou carte bancaire au moment de la souscription du contrat, et à la même date les trimestres suivants, jusqu'à résiliation d'une des deux parties.

### 3.5 Résiliation d'un abonnement

La résiliation d'un abonnement s'effectue à n'importe quel moment sans préavis. L'abonné devra prévenir "Demande à Janot" par courrier ou mail, de son intention de résiliation, sans qu'aucun motif ne soit exigé. La résiliation sera effective à la date d'anniversaire de votre abonnement après réception de la demande. En cas de résiliation, l'abonné reste redevable du montant de l'abonnement du mois en cours et du montant de toutes les factures en cours. Il ne sera procédé à aucun remboursement. En cas de non-paiement par l'abonné de son abonnement aux échéances convenues, "Demande à Janot" pourra procéder à la résiliation du contrat d'abonnement sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne soit mise à sa charge, et procédé aux prélèvements des sommes dues.

## **ARTICLE 4 – LES PRESTATIONS A LA CARTE**

"Demande à Janot" propose également aux particuliers et aux entreprises des prestations à la carte. Les forfaits ou les prestations commandés par un client devront être réglés intégralement avant leur réalisation par virement bancaire, espèces ou carte bleu (frais de 1,79%). Dans tous les autres cas, les prestations sont payables d'avance sauf dérogation expresse de "Demande à Janot" permettant de faciliter la réalisation d'une prestation.

## **ARTICLE 5– COMMANDE**

Le client abonné à l'une des formules proposées, l'utilisateur à la carte ou le client possédant un pack peut passer des commandes à Demande à Janot, sur le site internet www.demandeajanot.fr, par mail à demandeajanot@gmail.com, par téléphone ou SMS au 06.24.36.11.29 ou au 06.85.88.29.60, ou par messagerie instantanée sur la page Facebook "Demande à Janot".

"Demande à Janot" s'engage à mettre en place tous les moyens raisonnablement possibles afin d'exécuter la commande de son client dans les meilleurs délais.

"Demande à Janot" se réserve le droit de refuser librement la prise en charge d'une commande qui dépasserait le cadre habituel de ses compétences ou qu'elle jugerait illicite ou contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Les commandes ne seront définitives qu'après réception, par "Demande à Janot", de l'acceptation écrite du client. Toute commande s'entend sous réserve des stocks ou services disponibles chez le(s) fournisseur(s) et prestataire(s) de service(s). En cas d'indisponibilité du produit ou service commandé, des solutions de remplacement seront proposées. Les solutions de remplacement proposées seront mises en œuvre dès réception d'un accord écrit retourné par le client. Dans l'hypothèse où aucune solution de remplacement ne serait trouvée ou acceptée par le client dans un délai de vingt quatre heures, "Demande à Janot" procéderait à l'annulation pure et simple de la commande. Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être mise à la charge de "Demande à Janot" par le client de ce fait. Dans le cas où le fournisseur ne pourrait effectuer la prestation de manière strictement conforme à la demande du client, il appartiendra à ce dernier de se faire rembourser directement par le fournisseur.

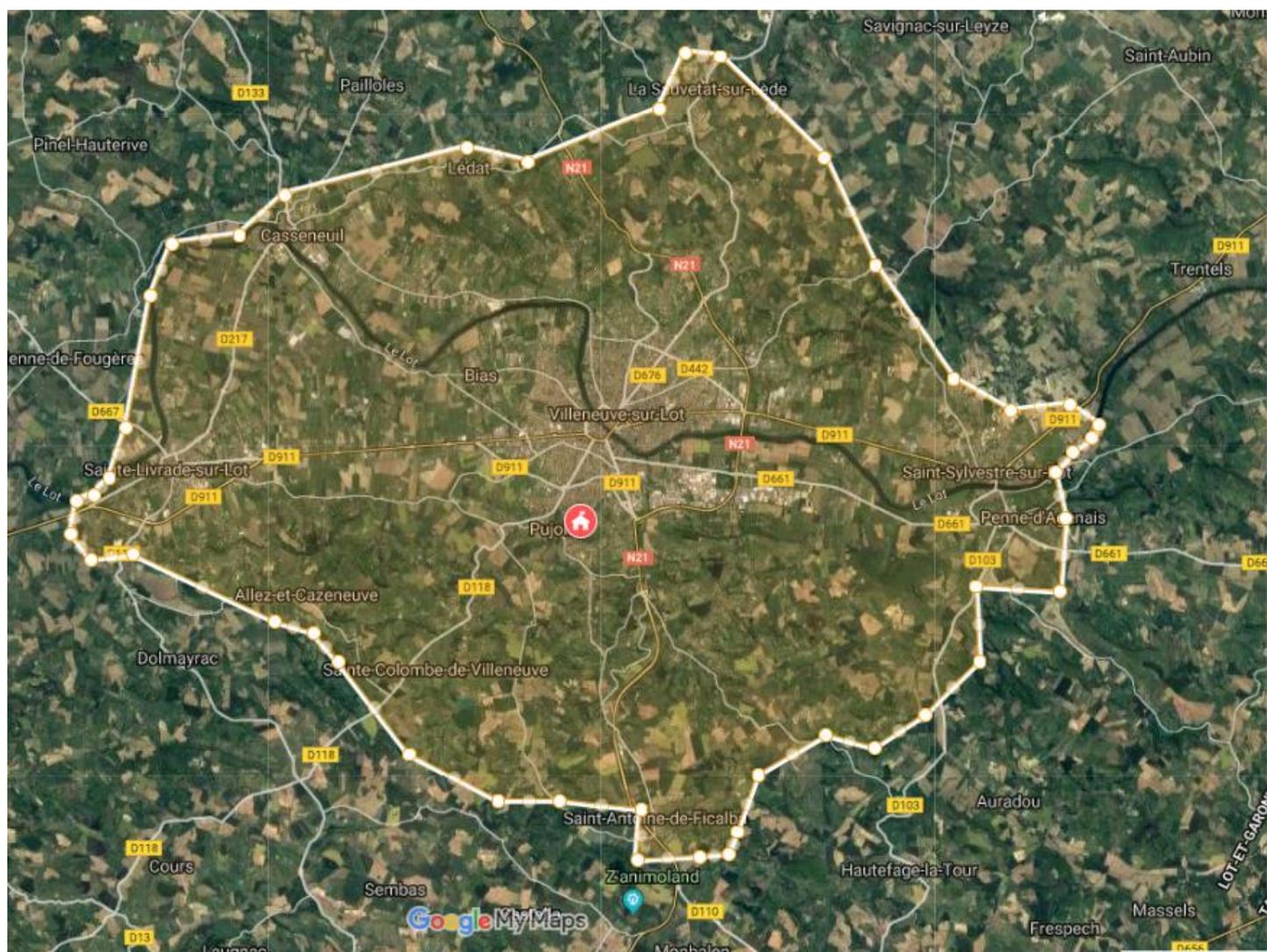
Toute modification ou annulation de commande faite par le client devra intervenir dans un délai maximum de deux jours ouvrés pour être prise en considération par "Demande à Janot" qui appréciera le cas en fonction de la nature des produits ou services considérés. En tout état de cause, toute modification ou annulation de commande par le client est soumise à l'acceptation expresse de "Demande à Janot" Dans l'hypothèse où "Demande à Janot" refuserait de procéder à la modification ou à la résolution de la commande sollicitée par le client, le prix de la commande resterait dû par le client et les sommes déjà versées (prix ou acompte) ne lui seraient en aucun cas restituées.

### 5.1 Commande personnelle

Le bénéfice de la commande est personnel à l'abonné et ne peut être transféré au bénéfice d'un tiers sans l'accord préalable express de "Demande à Janot", d'une dérogation écrite et signée par le titulaire de l'abonnement. Toutefois, le nombre maximal de dérogation par le titulaire de l'abonnement est limité à quatre (4) utilisateurs/ mois. "Demande à Janot" ne peut être tenue responsable de l'utilisation des services ou prestation commandés par une tierce personne bénéficiant d'une dérogation écrite et signée par le titulaire du compte. Seul le titulaire du compte peut ajouter ou supprimer des utilisateurs.

## ARTICLE 6 – ZONE DE CHALANDISE

Les prestations et services proposés, par "Demande à Janot" ne sont réalisables que dans la zone chalandise ci-dessous. Pour toute demandes hors zone de chalandise, un devis sera proposé au client.



## ARTICLE 7 – PAIEMENT DE LA COMMANDE

### 6.1 Prix de la commande

Les produits et services seront facturés sur la base des tarifs précisément indiqués, en euros et hors taxe ("Demande à Janot" est non assujetti à la TVA) lors de la confirmation de la commande par "Demande à Janot". Les prestations de "Demande à Janot" sont facturées sur le barème suivant : Toute demande de prestation hors abonnement ou supplémentaire est réalisée sur devis.

### 6.2 Modalités de paiement de la commande pour les abonnés

L'abonné règlera directement les fournisseurs selon les conditions de règlement habituellement pratiquées par ces derniers (espèces, chèques, prêt de votre carte bleu personnelle) ou par le biais de "Demande à Janot" soit par carte bleu (frais 1,79%), par virement. Pour tout achat supérieur à 50 €, Demande à Janot ne fera aucune avance et passera chez le client pour le règlement.

### 6.3 Modalités de paiement de la commande pour les clients

Les prestations à la carte, ou les forfaits, commandés par toute personne non abonnée devront être réglés intégralement avant leur réalisation par virement, espèces ou carte bancaire (frais 1,79%).

#### 6.4 Pénalités de retard

Toute somme non payée à son échéance portera de plein droit, et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard de 1,5 % par mois, ainsi que l'application d'intérêts de retard au taux légal.

En cas de retard de paiement par l'abonné, les commandes ou livraisons en cours pourront être sans mise en demeure préalable ni préjudice de toute indemnité et/ou voie d'action. Le défaut de paiement d'une facture à son échéance autorise "Demande à Janot" à annuler les commandes ou livraisons en cours, sans mise en demeure préalable ni préjudice de toute indemnité et/ou voie d'action et sans préjudice du recouvrement des sommes restant dues par l'abonné.

#### **ARTICLE 8 – LIVRAISON**

La livraison par "Demande à Janot" des produits commandés par le client ou l'abonné ne fait en aucun cas présumé que la vente est effectuée directement par "Demande à Janot" qui n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire dans les rapports entre les abonnés et les fournisseurs. Malgré tout le soin apporté à la stricte observation des délais convenus, "Demande à Janot" ne pourra être tenu responsable des dommages ou préjudices causés par un retard lors de la livraison d'un produit ou d'un service. Le non-respect des délais convenus ne pourra entraîner aucune indemnité de quelque nature que ce soit à la charge de "Demande à Janot". Le client devra s'assurer que la marchandise ou service commandée respecte les différentes législations en vigueur en France. En aucun cas, la société "Demande à Janot" ne pourra être tenue comme responsable. La livraison s'effectue sur le pas de porte dans la zone de chalandise citée ci-dessus.

#### **ARTICLE 9 – DROIT DE RETRACTATION**

Dans certains cas, conformément à l'article L121-20 du Code de la Consommation, le client ou l'abonné dispose d'un délai de 7 jours francs pour faire valoir son droit à la rétractation, auprès du fournisseur exclusivement, et non auprès de "Demande à Janot" et ce à compter de la réception, pour les biens, ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services.

Lorsque le délai de 7 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Ce droit de rétractation peut être exercé sans avoir à justifier de motif, ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Il pourra donner lieu soit à un échange, soit à un remboursement de la part du fournisseur exclusivement. En tout état de cause, aucun retour, échange ou remboursement ne sera accepté après délai de 7 jours à compter de la livraison, pour les biens, ou de l'acceptation de l'offre, pour les prestations de service.

Les frais d'envoi et de retour restent à la charge exclusive du client ou de l'abonné et seul le produit ou le service acheté sera remboursé par le fournisseur. Seuls les produits retournés en parfait état et dans les délais pourront être échangés ou remboursés. Les produits retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis ne seront ni repris ni échangés.

Les retours sont à effectués à l'adresse du fournisseur, dont les coordonnées pourront être mentionnées dans la confirmation écrite qui peut être adressée par "Demande à Janot" au client ou à l'abonné suite à l'acceptation du devis et seront fournies sur demande formulée auprès de "Demande à Janot". Ce droit de rétractation ne s'applique ni aux prestations de services, ni aux biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ou qui, du fait de leur nature ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement.

#### **ARTICLE 10 – SERVICES ET/OU PRESTATIONS NON UTILISEES**

En fonction de son abonnement, le client dispose de plusieurs services et/ou prestation par trimestre. Si le client n'utilise pas la totalité de ses services et/ou prestations, a la date anniversaire trimestriel, mis à sa disposition en fonction de son abonnement, aucun report n'est possible, de quelque nature qu'il soit. Le client aura la possibilité, sur simple demande, de recevoir un récapitulatif des services et/ou prestations utilisés et/ou non utilisés.

#### **ARTICLE 11 – RESPONSABILITE**

Le client ou l'abonné admet expressément que "Demande à Janot" en qualité de mandataire et plus généralement de simple intermédiaire, n'est tenu qu'à une obligation de moyens. "Demande à Janot" ne saurait par conséquent encourir, quel que soit le motif, aucune indemnité de quelque nature que ce soit. Seule la responsabilité du fournisseur pouvant être engagée. Le client ou l'abonné s'adressera donc directement au fournisseur du service ou produit concerné pour toute demande de dédommagement ou toute autre demande relative au produit ou service commandé par l'intermédiaire de "Demande à Janot" pour réclamer réparation. "Demande à Janot" est exonérée de toute responsabilité relative à l'exécution du contrat de vente et à la livraison des produits et services commandés. "Demande à Janot" « pourra transmettre au fournisseur des lettres de réclamation ainsi adressées par l'abonné. En tout état de cause, "Demande à Janot" ne s'aurait être tenue pour responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure définies par le Code Civil, et notamment en cas de grève totale ou partielle, inondation, incendie, panne informatique etc.... (liste non exhaustive). En cas d'intervention au domicile du client ou de l'abonné, ce dernier déclare ne pas avoir d'argent liquide, de bijoux ou tout autre objet de valeur à son domicile.

## **ARTICLE 12 – PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES (CNIL)**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles qui le concernent. Pour cela, il suffit que le client ou l'abonné en fasse la demande à "Demande à Janot" par courrier, en indiquant son nom, prénom et adresse.

## **ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE AU CONTRAT**

"Demande à Janot" est une entreprise de droit français. La loi applicable aux relations contractuelles est la loi française exclusivement.

## **ARTICLE 14 – LITIGE**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

## **ARTICLE 15 – CONFIDENTIALITE**

Demande à Janot s'engage à ne pas divulguer des informations confidentielles sur son client, de quelques natures que ce soit. Et ceci par quelque moyen que ce soit : oral, verbal, informatique, écrit..., et que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

Signatures :

Demande à Janot

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be the name 'S. Janot'.

Client

## **16 - CGV par Missions :**

### **16.1 Livraison Drive :**

La société "Demande à Janot" propose la récupération de commande passée auprès des drives E. Leclerc , Rue Henri Rol Tanguy, 47300 Villeneuve-sur-Lot, Intermarché Route d'Agen, Radaïl Est, 47300 Villeneuve-sur-Lot ou Intermarché 1 Avenue de la Myre Mory, 47140 Saint-Sylvestre-sur-Lot et à procéder à la livraison à l'adresse choisie par le client, dans la zone d'efficacité consultable sur le site internet ou sur simple demande.

La société "Demande à Janot" est simple intermédiaire. Elle ne pourra pas être tenue pour responsable des éventuels produits manquants, abîmés, détériorés (liste non exhaustive) ou de toute sorte de dommage (maladie, allergie...liste non exhaustive).

La société "Demande à Janot" s'engage à respecter les conditions d'hygiène nécessaires à la bonne livraison de la commande. Pour toute récupération de commande auprès d'un service drive, le client doit s'assurer au préalable que la totalité des produits ne dépassent le volume suivant : L100 X l170 X h70 Poids max : 25 Kg

Si le client ne respecte pas le volume limite annoncé dans la présente condition générale de vente, la société "Demande à Janot" se réserve le droit exclusif de procéder à l'annulation de la commande, sans aucune compensation possible, quel qu'en soit la nature, ou de facturer le surcoût éventuel nécessaire à la bonne réalisation de la mission.

### **16.2 Utilisation véhicules client :**

A défaut de réserve ou réclamation expressément émises par le client lors de la restitution de son véhicule par "Demande à Janot", dernier sera considéré comme reconnaissant que son véhicule est dans un état conforme à celui dans lequel il était avant sa remise à "Demande à Janot". Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le client. Afin de permettre au client de gagner du temps, le client accepte expressément que "Demande à Janot" effectue un état des lieux du véhicule après sa remise par le client - avant tout déplacement - par le biais d'une prise de photos horodatées. Ces photos seront envoyées par e-mail au client et à une boîte e-mail "Demande à Janot" dédiée et serviront au besoin à déterminer à quel moment un dommage a été occasionné au véhicule. Le client a toutefois la possibilité s'il le souhaite de demander à "Demande à Janot" qu'un état des lieux contradictoire soit effectué lors de la remise du véhicule ainsi que lors de sa restitution. En cas de demande expresse du client en ce sens, l'état des lieux sera effectué en présence du client et de "Demande à Janot", par le biais d'une prise de photos horodatée.

Dans le cas où il serait dument avéré que "Demande à Janot" ait occasionné un dommage au véhicule, "Demande à Janot" s'engage à indemniser le client des dommages découlant directement de sa responsabilité.

"Demande à Janot" ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable à l'égard du client ou de tiers de tous préjudices indirects (tels que perte d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, préjudice moral, etc.), ou de préjudices liés à un événement présentant les caractéristiques de la force majeure ou d'un cas fortuit au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Dans la mesure où le client s'engage à remettre à "Demande à Janot" son véhicule vidé de tout effets et biens autres que nécessaires à sa conduite ou à son stationnement, "Demande à Janot" ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de disparition, détérioration ou de dommages occasionnés à des effets et/ou biens non nécessaires à sa conduite ou à son stationnement que le client n'aurait pas retiré du véhicule avant sa remise à "Demande à Janot".

### **16.3 Lavage et/ou essence :**

"Demande à Janot" ne peut être tenu responsable d'éventuels dommages que pourrait occasionner les portiques de lavage automatique, station-service, garages, ou de tout autre moyen utilisé afin de satisfaire la demande du client. Dans le cas d'éventuel dommage, le client devra se retourner contre la société responsable du dommage. "Demande à Janot" s'engage à fournir à chaque service le ticket de caisse ou facture afin de faciliter les démarches clients dans le cas d'éventuel dommage.

### **16.4 Services postaux : colis, courrier, recommandé... :**

"Demande à Janot" ne peut être tenue responsable de la contenance du colis ou lettre envoyé ou reçu au titre des prestations demandées. "Demande à Janot" est simple intermédiaire entre le client et le prestataire.

Par sa nature confidentielle, aucun colis ou lettre ne sera ouvert, vérifié, ou analysé. Aucun recours pour produits manquants, défectueux, cassés ou tout autre état compromettant l'utilisation ne pourront être imputés à "Demande à Janot".

Par ailleurs, le client reconnaît expressément que les produits qu'il envoie ou qu'il réceptionne, par l'intermédiaire de "Demande à Janot" sont en conformité avec l'ensemble des réglementations en vigueur.

### **16.5 Pressing, Couture, Cordonnerie :**

Lors de la demande de service, le client devra préciser le nombre de pièce à emmener, "Demande à Janot" effectue le rôle de simple intermédiaire entre le client et le prestataire.

Seule la facture du prestataire servira de référencement en cas de litige.

"Demande à Janot" ne peut être tenu responsable d'éventuelle détérioration ou tout autres dommages causés par l'un des prestataires.

## **16.6 Serrurerie**

Lors de la remise des clés du client à "Demande à Janot », celui-ci s'engage expressément à détenir l'autorisation de la reproduction des clés confiées.

"Demande à Janot" ne peut être tenu responsable d'éventuel détérioration ou tout autres dommages causé par l'un des prestataires ou d'utilisations frauduleuses des clés, bips...

## **16.7 Achats express / Achats personnalisés**

Le client ne peut utiliser le service achat que pour les produits respectant les dimensions

L100 X l170 X h 70cm poids max : 25 kg et hors portage repas chaud ou froid.

Pour toute utilisation du service achat supérieur a deux articles, une demande préalable devra être effectué auprès de "Demande à Janot".

"Demande à Janot" se réserve le droit de refuser la mission, sans motif, et sans répercussion sur l'abonnement du client. Les produits seront livrés à l'adresse prévue lors de la commande.

Elle ne pourra pas être tenue pour responsable des éventuel produits manquants, abimés, détériorés (liste non exhaustive) ou de toute sorte de dommage (maladie, allergie...liste non exhaustive). La société "Demande à Janot" s'engage à respecter les conditions d'hygiène nécessaire à la bonne livraison de la commande.

## **16.8 Ordonnance pharmacie et vétérinaire**

"Demande a Janot" ne peut être tenu responsable de tout éventuels dommages physiques, mentales, morales ou de quelques autres nature que le client ou un tiers pourrait subir avec les différents produits médicaux ou autre, apporté dans le cadre de la mission.

"Demande à Janot" joue le rôle de simple intermédiaire entre le prestataire et le client.

Le client certifie que l'ordonnance confiée à "Demande à Janot" est bien légale et approuvé par un corps médical, et que l'utilisation qu'il en fera sera conforme aux différentes réglementions en vigueur.

## **16.9 Location d'un véhicule avec chauffeur personnel**

Lors de l'utilisation d'un service de location véhicule avec chauffeur personnel, le client s'engage a respecter les bonnes mœurs. Si le client dispose de bagages, le volume ne pourra pas excéder les dimensions suivantes : L100 X l170 X h 70

Poids max : 25 Kg

Le client s'engage également à ce que l'ensemble des effets qu'il transporte soit légales, morales et ou conformes aux diverse règlementation (transport, stockage, détention...)

Si le client cause un dommage, de quelque nature qu'il soit, a l'intérieur ou a l'extérieur du véhicule avec chauffeur mis à sa disposition, celui-ci sera redevable du montant totale des réparations engagées.

## **16.10 Un concierge rien que pour vous – au domicile du client**

### **Produits et matériels :**

Pour les matériels et produits fournis par le client, ce dernier s'engage à ce qu'ils soient en bon état et conforme aux normes de sécurité en vigueur et adaptés à la prestation. Les produits seront stockés dans leur emballage d'origine aux fins de consultation par "Demande à Janot". A défaut la responsabilité du client pourrait être recherchée.

"Demande à Janot" se réserve le droit de refuser la mission si celle-ci pose un problème éthique, morale, légale ou un danger pour son intégrité physique.

### **Annulation report absence du client :**

Dans le cas d'un empêchement de nature à annuler l'intervention le client s'engage à informer "Demande a Janot" par tous moyens mis a sa disposition. Toute prestation non décommandée dans un délai de deux (2) jours ouvrés avant sa date d'exécution sera considérée comme due, sauf motif légitime (hospitalisation d'urgence, décès, vol annulé, etc.).

### **Impossibilité d'exécution :**

Dans l'hypothèse où une prestation récurrente ou exceptionnelle ne peut pas être exécutée du fait du client et sans motif légitime invoqué par ce dernier, la prestation sera alors facturée. Il appartient au client de signaler toute modification des conditions d'accès à son domicile et ce, de façon à faciliter l'exécution de la prestation ; tout défaut d'information à ce titre ne peut constituer un motif légitime.

Accès du domicile :

Dans le cadre de la réalisation des prestations, un accès au domicile doit être assuré. Le client a plusieurs possibilités. Soit fournir directement les moyens d'accès nécessaires (clés, bips, codes...) à la réalisation de la prestation a "Demande à Janot", soit fournir directement les moyens d'accès nécessaires (clés, bips, codes...) aux prestataires, soit laisser les moyens d'accès nécessaires (clés, bips, codes.) Dans une cache. « Demande à Janot" ne pourra être tenu responsable d'éventuel perte, vol ou dégradation commise sur les moyens d'accès laissé par le client, et tout autres biens ou effets. Dans tous les autres cas (présence du client à son domicile lors des interventions, remise des clés par le client à une tierce personne, dépôt des clés dans tout lieu extérieur au domicile, ...), "Demande à Janot" décline toute responsabilité. Le client souhaitant modifier les modalités d'accès à son domicile devra en informer "Demande à Janot". Dans tous les cas où les clés ne seraient pas confiées à "Demande à Janot", le client s'engage à ce qu'une personne soit présente au début et à la fin de chaque prestation pour ouvrir et fermer à Demande à Janot".

Présence d'enfants :

En cas de présence d'enfants au domicile du client lors des prestations, le client reconnait que l'intervenant ne surveille pas les enfants. En cas d'accident ou d'incident de quelque nature que ce soit, survenant à un ou plusieurs enfants ou de son fait, le prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable

Présence d'animaux :

Pour toutes prestations ou interventions à domicile, "Demande à Janot" exige que les animaux soient sous la responsabilité totale du propriétaire.  
Les propriétaires s'engagent à assurer le bon déroulement des prestations ; l'intégrité physique ainsi que tout matériel et/ou véhicule utilisés par "Demande à Janot".  
Demande à Janot se réserve le droit toute mission s'il se sent menacé ou en danger pour sa sécurité.

Pour tout accompagnement de chats ou chiens :

*Il sera exigé pour les chiens :*

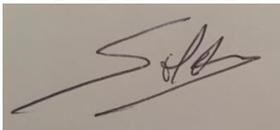
Une laisse, un harnais ou collier, et une muselière ainsi que le carnet de santé.

*Il sera exigé pour les chats :*

Une cage ainsi que le carnet de santé.

Signatures :

Demande à Janot



Client